

République Française
Département : SOMME
Arrondissement : Péronne
MIRAUMONT - Commune

Procès verbal

Le vendredi 18 avril 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 14 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de René DELATTRE.

LA RÉUNION PRÉVUE LE 11 AVRIL 2025 N'AYANT PU AVOIR LIEU FAUTE DE QUORUM, ELLE A ÉTÉ REPORTÉE AU 18 AVRIL 2025.

Secrétaire de la séance : Bruno DECOSTER

Présents : René DELATTRE, Emmanuel HAMON, Bruno DECOSTER, Nancy DAMEZ, Christian DUCROCQ, Laurence CHAMPY, Tatiana EVIN, Thomas BAUWIN, Stéphane GRYGUS, Delphine DUTAS

Représentés : Benoit BLANQUET représenté par Emmanuel HAMON, Jérôme CARON représenté par Thomas BAUWIN

Absents et excusés : Floriane GROSSEMY

Approbation de la réunion du 28 février 2025

Délibérations du conseil :

1/18.04.2025 : Vote des taux d'imposition 2025

L'assemblée communale, après avoir délibéré sur les taux applicables à chacune des taxes directes locales:

DECIDE DE RETENIR LES TAUX SUIVANTS POUR L'ANNEE 2025:

*Taux de taxe sur le foncier bâti: 46,62%

*Taux de taxe sur le foncier non bâti: 29,72%

*Taux de taxe d'habitation: 9,75%

Délibération : adoptée

2/18.04.2025 : Approbation du compte de gestion 2024

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération : adoptée

3/18.04.2025 : Vote du compte administratif

Le conseil municipal, réuni et présidé par le 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par le 1er adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	44 863,00	0,00	29 673,20	0,00	74 536,20
Opérations exercice	499 407,48	595 823,20	143 273,41	90 867,26	642 680,89	686 690,46
Total	499 407,48	640 686,20	143 273,41	120 540,46	642 680,89	761 226,66
Résultat de clôture		141 278,72	22 732,95			118 545,77
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	141 278,72	22 732,95	0,00	0,00	118 545,77
Résultat définitif		141 278,72	22 732,95			118 545,77

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération : adoptée, 1 abstention

4/18.04.2025 : Affectation du résultat 2024

Pour Mémoire

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	44 863,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	300,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	96 415,72
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	141 278,72
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	141 278,72
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	22 732,95

Solde disponible affecté comme suit :

affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	118 545,77
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

5/18.04.2025 : Fongibilité des crédits - Budget primitif 2025

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite au passage à la nouvelle nomenclature comptable M 57, celle-ci a été conçue pour mieux identifier les compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités territoriales.

La M 57 apporte une souplesse nouvelle en matière de virements de crédits : l'organe délibérant peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Parmi les autres changements d'importance, figure la gestion des dépenses imprévues en autorisation de programme et autorisation d'engagement.

Ces autorisations, limitées à 2 % des dépenses réelles de chacune des sections, ne donnent pas lieu à exécution et ne comportent pas de crédits de paiement. Par conséquent, ces chapitres ne participent pas à

l'équilibre budgétaire des deux sections qui s'apprécient en tenant compte des seuls crédits de paiement (les dépenses imprévues n'ont pas besoin d'être financées par des recettes budgétaires).

DELIBERATION

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, à hauteur de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Délibération : adoptée

6/18.04.2025 : Vote du Budget primitif 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les propositions de dépenses et de recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget primitif 2025.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 768 513.23 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 160 232.95 €.

Le Conseil municipal, après lecture des propositions figurant dans le projet de budget primitif 2025, et après en avoir délibéré, décide de l'adopter.

Délibération : adoptée

7/18.04.2025 : Vente de la parcelle communale n° AE42

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur et Madame Frédéric KLISZ, domiciliés 8 rue du Petit Marais à Miraumont se sont portés acquéreurs de la parcelle AE42, appartenant à la commune et étant actuellement en friche.

Suite à cette demande une information a été faite à la population par voie d'affichage à la porte de la mairie du 07 mars 2025 au 15 avril 2025. Aucune autre proposition n'a été faite. Le prix de vente a été négocié à 26 000€ (vingt-six mille euros). Les frais de notaire, d'arpentage et de bornage seront aux frais de l'acquéreur.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la vente de la parcelle AE42 au prix de 26 000€.

Le notaire en charge de la transaction sera Maître DEVILLERS Annabelle, notaire à Péronne, 11 avenue de l'Europe.

Délibération : adoptée

8/18.04.2025 : Demandes de subvention

Le conseil municipal, après délibération, décide d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2025 :

- CCSL, pour le Rock'Encontres : 1500.00€
- AFM Téléthon : 150.00€
- Club des aînés : 600.00€
- Cercle historique des Hauts de l'Ancre : 150.00€

Délibération : adoptée

9/18.04.2025 : Désignation d'un nouveau membre au CCAS

Monsieur le Maire indique que suite au décès de Madame Monique FERU, conseillère municipale membre du CCAS en août dernier, il convient de désigner un nouveau membre. Monsieur Thomas BAUWIN se porte volontaire. Le Conseil municipal, après délibération, désigne Monsieur Thomas BAUWIN comme nouveau membre du CCAS. Monsieur Bauwin étant concerné et ayant reçu la procuration de Monsieur Jérôme Caron, n'a pas pris part au vote, d'où deux abstentions au vote.

Délibération : adoptée

Communications diverses :

*Monsieur le Maire indique que les services de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot vont proposer dans quelques semaines un nouveau service de mobilité à destination des habitants : le Transport À la Demande (TAD). Chaque commune sera dotée d'au moins un arrêt. La commune de Miraumont se voit proposer 3 arrêts : rue de l'Hôtel de Ville, rue de la Gare et rue d'Achiet. Le Conseil municipal proposera plutôt les arrêts suivants, pour plus de commodité : devant le mairie, au parking de l'aire de jeux et à l'intersection de la rue d'Achiet et de la rue de la Briqueterie.

*les festivités des 13 et 14 juillet se dérouleront à La Hérelle. La location de la salle est de 250€. Les boissons seront prises chez le fournisseur de La Hérelle. Concernant le nettoyage de la salle et la mise en place pour le 14 juillet, l'équipe sera aidée par Monsieur Dartus, le gérant.

*La société TE80 va intervenir pour une réunion d'information sur le projet photovoltaïque le 29 avril 2025 à 10h00 à la mairie.

*Il convient de rechercher 12 signaleurs pour aider lors du Grand Prix de la Somme le 31 août 2025. Il leur sera fourni un panier repas par les organisateurs de la course.

*Une orthophoniste va s'installer à la maison médicale en septembre 2025. En revanche Mme Rivaux, pédicure podologue, a annoncé son départ pour octobre 2025.

*Monsieur le Maire indique que certains habitants ont reçu un courrier de la Com de Com les informant qu'ils allaient recevoir une amende du fait que leur assainissement n'a pas été créé ou mis aux normes depuis le dernier contrôle. Monsieur le Maire indique qu'il va demander à la Com de Com de faire une information aux habitants concernant les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

René DELATTRE
Président de séance



Bruno DECOSTER
Secrétaire de séance

